



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N° 13.055

DECISION

*Concernant la fixation des tarifs des concessions  
dans les cimetières*

*Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau*

*à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013*

*= ° = ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11.1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 18 mars 2011 (DC N°11/091) fixant les tarifs des concessions dans les cimetières Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 et déposée à la Sous-Préfecture de ROCHEFORT le 21 mars 2011,

D E C I D E

- de fixer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 les tarifs des concessions dans les cimetières, Monperrier, Maine-Geoffroy et Clémenceau, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<b>I - <u>CIMETIERES MONPERRIER &amp; MAINE-GEOFFROY</u></b>		
Concession (renouvelable) emplacement de 1m x 2m (+ superficie de 20 cm à la tête et pied et 15 cm de côté fournie pour l'établissement d'un trottoir à la charge du concessionnaire)		
○ 10 ANS (1 place) - la concession	98,00 €	100,00 €
○ 30 ANS la concession	291,50 €	297,00 €
○ 50 ANS la concession	491,70 €	502,00 €
Caveau dépositoire		
○ les deux premiers mois (par jour)	0,85 €	0,90 €
○ les mois suivants (par jour)	1,85 €	1,90 €
<b>II - <u>SITE CINERAIRE MONPERRIER</u></b>		
○ Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir	30,40 €	31,00 €
○ Emplacement sur la bordure du Jardin du Souvenir (30 ans) (Plaque fournie - gravure non comprise)	183,40 €	187,00 €
○ Dépositoire temporaire (1 urne) -par mois (limité à 12 mois maximum)	15,80 €	16,00 €
○ Modules de 15 cases (2 urnes)		
- 5 ans (la case)	297,10 €	303,00 €
- 10 ans (la case)	543,50 €	554,00 €
○ Piliers de 3 cases (2 urnes par case)		
- 5 ans (la case)	368,00 €	375,00 €
- 15 ans (la case)	643,60 €	656,00 €
○ Réouverture d'une case (forfait) (module ou pilier)	50,65 €	51,50 €
○ Cavurnes familial (4 à 6 urnes) (30 ans)	827,00 €	844,00 €
○ Emplacement pour cavurne (30 ans) (la dalle granit rose de la clarté de 70 x 70 à poser sur cuve ou fosse n'est pas fournie)	258,80 €	264,00 €
<b>III - <u>CIMETIERE CLEMENCEAU</u></b>		
○ Emplacement concession (le m <sup>2</sup> )		
- 30 ans	241,90 €	247,00 €
- 50 ans	393,80 €	402,00 €
(une superficie de 0,20 m à la tête et aux pieds et de 0,15 m de chaque côté sera fournie au concessionnaire pour l'établissement d'un trottoir à sa charge)		
○ Emplacement casurne (avec possibilité pose d'un monument)		
- 30 ans	371,40 €	379,00 €
(une superficie de 0,20 m à la tête et aux pieds et de 0,20 m de chaque côté sera fournie au concessionnaire pour l'établissement d'un trottoir à sa charge)		

<p><b>IV - <u>DROIT DE PLACE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour vente de chrysanthèmes devant les cimetières durant les fêtes de la Toussaint - par m<sup>2</sup> et par jour</li> </ul>	1,25 €	1,30 €
---	--------	--------

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 70311-70312 - Fonction 026 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 06 février 2013

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 8 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD